

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : MATTHIEU MICHEL DISTRIBUTION
n° de gestion : 2011B00407
n° d'identification : 529 941 304
n° de dépôt : A2012/006109
Date du dépôt : 12/04/2012
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
05/03/2012



1541327



Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

12 AVR. 2012

enregistré sous le numéro
N° de gestion :

11 B 407

MATTHIEU MICHEL DISTRIBUTION
2 M DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 80.000 Euros
7 ZA de RIBAUTE
31130 QUINT- FONSEGRIVES
RCS TOULOUSE 529.941.304

PROCES VERBAL DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
EN DATE DU 05 MARS 2012

L'an deux mille douze et le cinq mars, à 18 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel GRAU en sa qualité de Président de la Société, préside la séance.

Est désigné en qualité de secrétaire : Matthieu JALET

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions émises par la Société.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donna acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

A l'issue de cette lecture, la discussion générale est ouverte.

Aucun associé ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide de nommer pour une durée de six exercices à compter de ce jour:

1. La Société à responsabilité limitée ~~SOCIETE~~ CASAS-VILLEMUR-JEAN-MARIE dont le siège social est 1 impasse de Ratalens à Saint Jean (31240) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 393.925.953 es qualité de commissaire aux comptes titulaire ; *repeintee par M Gérard CASAS*
2. Monsieur Jacques PINEL demeurant *43 rue BAYARD* entre Bastien et Louis à Toulouse (31000) es qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes afin d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président


2m Distribution
7za de Ribaute
31130 Quint Fonsegrives
RCS Toulouse 529 941 304 000 14

Le Secrétaire

